



<i>Emetteur</i>	<i>Activité</i>	<i>Type</i>	<i>Numéro</i>	<i>Révision</i>
SCL	DG	CVS	001	00

# CHARTRE DES VALEURS DE L'ENTREPRISE SCHILO

## I. PREAMBULE

L'entreprise SCHILO fonde son développement sur un ensemble de valeurs, de principes d'actions et de comportement qui visent à la satisfaction de l'attente des clients et des collaborateurs de la société, et plus largement à la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, sous traitant, partenaires, ...).

Ces valeurs et principes s'inscrivent dans le respect de l'environnement et des besoins des générations futures, et également dans le respect des dix principes du pacte mondial de l'ONU.

## II. LES 8 VALEURS SCHILO

La politique de l'entreprise SCHILO s'articule autour de 8 valeurs essentielles :

- 1. SURETE SECURITE**
- 2. TRANSPARENCE**
- 3. RENTABILITE**
- 4. SENS DES RESPONSABILITES**
- 5. INTEGRITE**
- 6. ETHIQUE**
- 7. SATISFACTION DU CLIENT**
- 8. ENGAGEMENT SUR LES RESULTATS OU LIVRABLES**

### II.1 SURETE SECURITE

Nos activités dans le secteur nucléaire exigent une conscience professionnelle accrue en termes de sécurité et de sûreté. L'entreprise SCHILO s'engage à travailler en se conformant aux règles de sécurité et de protection de la santé, ainsi qu'aux standards de sûreté spécifiques aux installations nucléaires.

Cette exigence implique des savoirs faire et une vigilance permanente en matière de maîtrise des risques. L'entreprise SCHILO développe les compétences de ces salariés et leur fournit les conditions propices à l'exécution de leurs tâches et à leur épanouissement professionnel.

### II.2 TRANSPARENCE

La transparence, la sincérité et l'ouverture au dialogue sont les piliers de la communication de l'entreprise SCHILO. L'entreprise s'attache à fournir une information fiable et pertinente permettant d'apprécier de façon objective ses performances et compétences.

<i>Emetteur</i>	<i>Activité</i>	<i>Type</i>	<i>Numéro</i>	<i>Révision</i>
SCL	DG	CVS	001	00

## Schéma industriel et outils

### II.3 RENTABILITE

La recherche de la meilleure rentabilité est un objectif visant à garantir la pérennité de l'entreprise. Une meilleure rentabilité implique un usage raisonné et approprié des ressources, et s'inscrit ainsi dans une politique de développement durable. C'est également un devoir envers l'ensemble des salariés et des parties prenantes.

### II.4 SENS DES RESPONSABILITES

Intervenante dans le secteur de l'énergie nucléaire, l'entreprise SCHILO est consciente des responsabilités qui lui sont confiées par ses clients et de ses propres responsabilités envers ses clients, ses collaborateurs, et envers l'ensemble des parties prenantes, y compris à l'égard du public.

### II.5 INTEGRITE

Les décisions et les pratiques de l'entreprise SCHILO s'appuient sur des principes d'honnêteté, d'intégrité et de loyauté.

### II.6 ETHIQUE

L'entreprise SCHILO construit son développement sur le respect de l'éthique et des grands principes moraux. En cela, elle écarte toute forme de discrimination, veille aux conflits d'intérêts et aux actes de corruption.

### II.7 SATISFACTION DU CLIENT

La satisfaction du client est le reflet des compétences et du sérieux de l'entreprise. C'est également l'assurance du développement de l'entreprise et de sa pérennité. L'entreprise SCHILO mobilise l'ensemble de ses ressources et compétences pour tenir ses engagements vis-à-vis de ses clients.

### II.8 ENGAGEMENT SUR LES RESULTATS OU LIVRABLES

L'entreprise SCHILO est particulièrement vigilante sur le respect des résultats et des livrables. Le dialogue et l'esprit d'équipe sont encouragés pour prévenir et anticiper la mise en place de ressources nouvelles permettant de tenir les engagements.

### III. LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DE L'ONU

Ces dix principes sont inspirés de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, de la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail*, de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, et de la *Convention de l'ONU contre la corruption*.

#### Droits de l'homme :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme,
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

#### Normes internationales du travail :

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective,
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants,
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### Environnement :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement,
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### Lutte contre la corruption :

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.